

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 novembre 2022
Délibération n°1

L'An deux mille vingt-deux le dix-sept novembre à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le dix novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à HERMITTE Jean-Pierre - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame CARRE-PIERRAT Amandine a été nommée secrétaire.

OBJET : TARIFS DES REMONTEES MECANIKES POUR LA SAISON D'HIVER 2022-2023

Madame le maire propose au conseil de se prononcer sur les tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2022-2023, proposés par le conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, joints à la présente délibération.

Vu la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la proposition du conseil d'exploitation de la régie des remontées mécaniques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2022-2023, proposés par le conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, joints à la présente délibération ;
- **Autorise** madame le maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces tarifs ;
- **Dit** que la présente délibération remplace et annule la délibération n°1 du 31 août 2022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 21/11/2022 20 SLOW
ID : 005-200064657-20221117-DCM171122_1-DE

The image contains a variety of handwritten signatures. Some are in blue ink, some in black, and one in red. The styles range from simple, straight lines to highly stylized, cursive, and scribbled marks. Some signatures appear to be names, while others are more abstract or illegible. The signatures are scattered across the page, with some appearing in pairs or groups.

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales